

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

**COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON  
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024

DCM : N° 2024-03-07

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX  
DE LA HAUTE LOUE (SIEHL)**

**L'an deux mil vingt-quatre  
Le sept mars**

NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 08/03/2024  
Convocation du Conseil du  
02/03/2024  
Membres en exercice : 18

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Suite de la démission de Madame Isabelle LEFEBVRE, il convient de désigner les délégués communaux qui représenteront la Commune de TARCENAY-FOUCHERANS au comité syndical du SIEHL au nombre de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (pour les communes de 1 500 à 1 999 habitants – population totale).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Ghislain VICAIRE M. David HUMBERT M. Michel DARTEVEL M. Maxime GROSHENRY	Mme Laurence JACQUIER M. Pierre CLAUSSE M. Nicolas DEMOLY M. Patrice PRETOT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY